



ÉCOLE DE L'AIR

Conseil d'administration
séance du 27 novembre 2019

Délibération portant sur l'adhésion de l'école de l'air à l'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP)

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} :

Le conseil d'administration autorise l'adhésion de l'École de l'air à l'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP).

Article 2 :

La présente délibération sera versée au recueil administratif des actes de l'École de l'air.

Le président du conseil d'administration

Pour : 23
Contre : 0
Absentions : 0